

Questions approfondies de droit romain

Titulaires

Patrick VASSART (Coordonnateur) et Huguette JONES

Mnémonique du cours

DROI-C5101

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

L'étudiant.e propose un sujet puisé dans l'Antiquité gréco-romaine avec ancrage en droit romain. Ce sujet est discuté avec les enseignants afin d'en déterminer la faisabilité (intérêt, ampleur, accessibilité de la documentation, etc.) et de le délimiter.

Le sujet proposé peut comporter une dimension comparatiste, dans le temps et/ou dans l'espace (par exemple : droit romain et droit grec antique, droit musulman, droit hébraïque, réception scientifique de notions de droit romain en droit positif belge, etc.). En toute hypothèse, l'aspect antique est prépondérant et l'aspect comparatiste revêt un caractère subsidiaire.

Si l'ampleur ou la nature du sujet le justifient, deux ou trois étudiant.e.s (maximum) pourront proposer conjointement un sujet. Dans ce cas, la proposition annoncera la manière dont ils entendent se partager le travail (examen conjoint de la matière, traitement de parties distinctes mais complémentaires, défense d'opinions antagonistes, etc.).

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

L'objectif final poursuivi par l'enseignement est l'élaboration d'un **travail écrit**, en concertation avec les enseignants, dans le respect d'une méthodologie particulière (différente à plusieurs égards de celle communément en usage à la Faculté), inspirée du tutorat.

Pré-requis et co-requis

Connaissances et compétences pré-requises

L'étudiant.e est supposé.e avoir suivi un enseignement de droit romain en cycle de Bachelier ou au moins acquis des notions de culture gréco-romaine lors de ses études secondaires.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

La difficulté d'accès aux sources juridiques (grec et latin, peu de traductions) et à la doctrine romaniste (écrite surtout en allemand, anglais, italien et espagnol) justifie que le travail ne puisse prétendre ni à l'érudition ni à l'exhaustivité. Dès lors, le *matériau utilisé* (tant les sources juridiques antiques que la doctrine romaniste) fera également l'*objet d'une concertation*, notamment pour que sa grande qualité pallie son faible nombre (par exemple : préférence donnée à la consultation de l'ouvrage de référence du grand auteur autorisé en la matière et non à la pluralité de petites études disparates consacrées au sujet). Le travail peut consister dans l'analyse et la recension critique d'une oeuvre antique ou d'une monographie consacrée au sujet proposé. Le travail comportera une *dimension pluridisciplinaire*. Afin d'apporter un éclairage complémentaire, usage doit être fait des sciences connexes, susceptibles d'enrichir l'examen du sujet (sociologie, anthropologie, philosophie, histoire sociale et/ou économique, histoire de l'art, histoire des mentalités, linguistique, etc.).

Le travail comportera une *dimension personnelle*. Entre autres, l'étudiant.e motivera le choix du sujet retenu (par exemple : intérêt personnel, intégration dans une orientation déterminée, préparation à la rédaction d'un mémoire comme TFE, etc.), la méthode d'examen utilisée (par exemple : périodisation, subdivision du sujet, etc.) et l'opinion personnelle qu'il/elle porte sur la thématique examinée. Depuis février 2023, l'étudiant.e est invité.e à formuler le sujet du travail sous forme de question soumise à une base de données dite d'intelligence artificielle, à reproduire l'information délivrée par ladite base et à soumettre cette information à sa propre critique fondée sur la consultation des sources documentaires.

Contribution au profil d'enseignement

Exercice d'esprit critique du droit objectif contemporain en relation avec la réception scientifique des sources antiques.

Références, bibliographie et lectures recommandées

- > Patrick Vassart, *La jeunesse de notre droit - Manuel de droit romain*, Bruylant, Bruxelles, 2023.
- > Huguette Jones, *Introduction au droit romain, T. 1, Sources formelles du droit romain*, Story Scientia, 1997.

Support(s) de cours

Syllabus

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

huguette.jones@ulb.be et patrick.vassart@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Rapport écrit et Travail personnel

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Le travail doit être remis **sous format papier** (58 avenue Jeanne) et par voie électronique **vendredi 29 mars 2024 au plus tard** pour la session d'examens du deuxième quadrimestre et, en cas d'ajournement, **lundi 12 août 2024 au plus tard** pour la session d'examens du troisième quadrimestre.

Dans l'hypothèse où l'échéance précitée ne serait pas respectée, l'étudiant sera considéré comme absent sur la feuille de notes d'examen (sauf à lui d'établir qu'il a été victime d'un *casus* exempt

de toute faute de sa part, auquel cas un délai de grâce fixé par l'enseignant pourrait lui être octroyé).

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note est attribuée au travail personnel écrit.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 1, finalité Droit économique et social/bloc 1 et finalité Droit civil et pénal/bloc 1

